

Travaux sur la colline du Sempin Point d'étape à fin juin 2020

Nature des travaux sur la colline du Sempin

Justification

La gestion des terres issues du creusement du tunnel du Grand Paris Express consiste partiellement, pour celles qui sont adaptées à un tel usage, à combler des dépressions où réaliser des surélévations de terrain, tous lieux valorisés par une végétalisation et une mise à disposition du public

Celles en provenance du puits dit « de la Peau grasse », au Montguichet, seront amenées jusqu'à la colline du Sempin afin d'en modifier le profil et réaliser une déclivité assez douce pour répondre aux normes PMR (personnes à mobilité réduite).

Sur la surface ainsi corrigée et en continuité du Parc Jousseaume de Montfermeil (ou parc du Moulin de Montfermeil), les deux réunis, sera créé un parc paysager accessible aux promeneurs (lire ci-après « Le projet d'aménagement de la colline du Sempin »).

Les terres du Montguichet seront acheminées jusqu'au Sempin par bande transporteuse.

Les travaux illustrés par les photos ci-dessous sont interrompus à fin juin 2020

Les travaux en cours sur la colline

Le processus d'extraction des terres du Montguichet par le tunnelier modifie leur consistance en une masse que certains ont comparé à du « dentifrice ». Par ailleurs, la quantité extraite n'est pas suffisante pour combler la déclivité. La solution retenue consiste à ramener des terres « solides » d'autres chantiers et les disposer en forme de cuvette qui accueillera et retiendra les terres « meubles ». A la fin, les surfaces seront recouvertes d'une couche épaisse de terre arable qui supportera la végétation, les équipements et les promeneurs.

Les photos montrent la construction de la « cuvette ».



De gauche à droite et de haut en bas : la colline vue du fort de Chelles après déboisement ; le schéma de « cuvette » et de rectification de la déclivité ; premiers remblais pour la cuvette, vus depuis le fort ; la cuvette, vue depuis le parc.

La Bande Transporteuse

Afin d'éviter de trop nombreuses rotations de camions à travers les quartiers entre le puits du Montguichet et le Sempin, pour acheminer les terres extraites par le tunnelier, le choix s'est porté sur une bande transporteuse.

Sa configuration et son tracé ont été définis de telle sorte que son impact soit le moins gênant possible. Ainsi, la bande sera capotée et un merlon l'isolera des maisons de la rue Edouard Manet. Elle franchit la Route de Montfermeil et continue à travers la propriété de la jardinerie Laplace.

Adequa a alerté les riverains sur les inconvénients qui n'avaient pas trouvé de solution satisfaisante : risque de gêne pour l'usage de la plaine de jeux ; absence de protection acoustique pour les habitations au nord du tracé, à l'approche de la rue Paul Gauguin ; empiètement inutilement important sur la propriété Laplace ; nécessité de dégager l'accès au Chemin du Clos Roger de et vers la forêt ; besoin d'une isolation renforcée lorsque, la bande transporteuse passant en hauteur à proximité des habitations (Chemin du Clos Roger, rue Paul Gauguin), il n'y a pas de dispositifs type merlon pour atténuer le bruit.

Cette dernière question n'a pas encore trouvé de solution théorique satisfaisante et nécessitera un suivi.



De gauche à droite et de haut en bas : le tracé de la bande ; la traversée « discrète » de la plaine de jeu ; la contrepartie : la traversée de la rue E. Manet proche des habitations ; le franchissement à prévoir au-dessus de Chemin du Clos Roger (et la proximité des habitations)

Le projet d'aménagement de la colline du Sempin

Réhabilitation du parc du Sempin à Chelles

(texte copié sur le site de la Communauté d'agglomération Paris Vallée-de-la-Marne)

Situé à Chelles en limite de Montfermeil, le parc du Sempin rayonne sur un total de 23 hectares au cœur d'un environnement urbain. Laissé en jachère depuis de nombreuses années, il fait aujourd'hui l'objet d'un projet de réhabilitation original qui vise à lui restituer un caractère d'espace naturel qualitatif, ouvert au public.

Un nouvel espace naturel paysager
Propriétaire du foncier, la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) pilote aujourd'hui la valorisation du parc du Sempin. Elle a fait appel au groupe ECT, spécialisé dans l'aménagement de sites par la valorisation de terres inertes et autres déblais de chantiers, pour réaliser la sécurisation, la réhabilitation et les aménagements du site en accord avec le projet de renaturation, conçu par une paysagiste et des bureaux d'études. L'objectif : proposer un aménagement écologique et paysager avec des espaces naturels de biodiversité.



Recycler les terres excavées du Grand Paris Express

Une première phase de défrichage et de nettoyage du site a été effectuée à l'automne 2019. Les apports de terres ont commencé cet hiver 2019/2020 pour constituer de premiers talus. Ils s'effectueront en "circuit court", puisque ces terres proviennent du tunnelier qui creuse le tracé de la ligne 16 du Grand-Paris Express, distant de 800 mètres. Au printemps, une bande transporteuse a commencé d'être mise en place pour les acheminer depuis la sortie du puits du tunnelier jusqu'au site. Au total, 500 000 m³ de terre seront recyclés sur les 3 prochaines années.

Une gestion différenciée

À terme, l'Agglomération gèrera le parc pour la partie située sur l'emprise de la commune de Chelles. Un verger sera implanté dans sa partie supérieure, et une série d'aménagements est prévue sur le site : des toilettes sèches à hauteur du parking, des tables de pique-nique, des bancs, une aire de jeux et des agrès pour la pratique libre d'une activité physique. Enfin, l'entretien des espaces naturels sera fait de manière différenciée, en recourant à la fauche tardive ou au pâturage, et à l'exclusion de tout produit phytosanitaire.

L'ouverture du parc au public est prévue pour 2024.

Les observations d'Adequa

Le projet

Pour mémoire, l'aménagement de la colline du Sempin s'inscrit dans la continuité des projets d'aménagement des espaces verts de la Ville, reposant sur deux principes : d'une part, aménager les espaces naturels du Montguichet, du Sempin et de la Montagne et d'autre part, les relier entre eux (par exemple, il était imaginé de relier Sempin et Montagne par une passerelle piétonne passant au-dessus de la rue du Tir)

L'enquête publique

Les observations complètes d'Adequa sont rapportées sur le site, dans le document « Enquête publique – Aménagement en parc paysager de la Plaine du Sempin – Communes de Chelles (77) et Montfermeil (93)

On notera que le dossier d'enquête publique, va à l'encontre des possibilités de relier les trois sites. D'une part, c'est sous la pression du public consulté qu'il accepte l'idée d'une « entrée ouest » qui permettrait la liaison Montguichet/Sempin, mais seulement à un stade d'étude. D'autre part, s'il évoque un scénario d'aménagement jusqu'à la rue du Tir, il ne le développe pas, ce qui écarte la possibilité d'une liaison courte et dédiée entre le Sempin et la Montagne.

Il est désormais précisé que des sanisettes sont prévues ; la jonction des pistes cyclables est réalisée (même si c'est au prix d'un détour via la zone d'activités de la Tuilerie) ; la gestion du parc sera assurée par la Communauté d'agglomération (partie Chelloise).

Restent sensibles les sujets de l'augmentation du nombre de places de parking, de la surveillance du site, mais surtout ceux liés au ruissellement des eaux de pluie, dont un schéma montre la concentration vers le point bas du giratoire Nast/Bickart/Toute de Montfermeil, déjà affecté par des inondations et des émanations de gaz probablement dues à la dissolution du schiste contenu dans les collines de La Montagne et du Sempin (schéma ci-dessous).

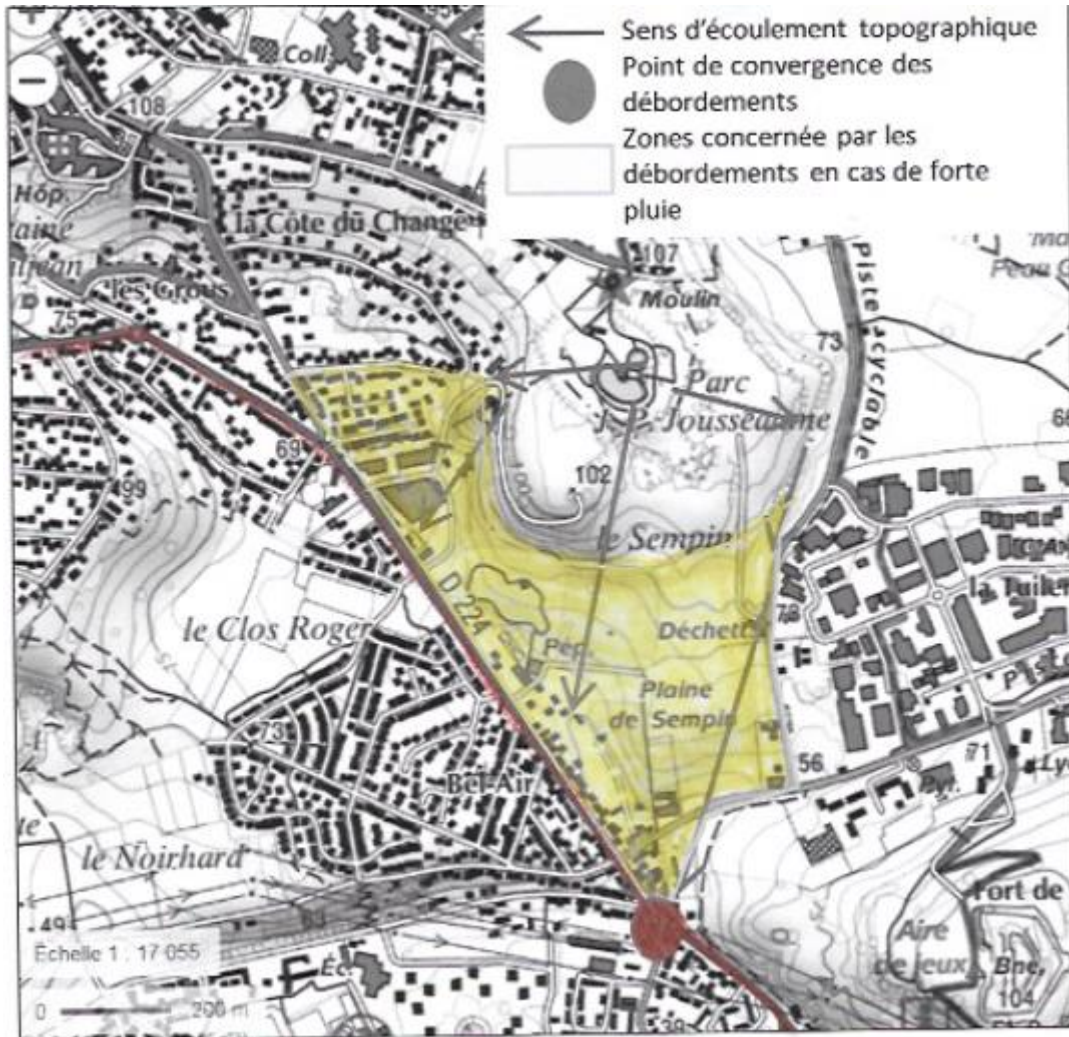


Figure 13 : Sens d'écoulements principaux selon la topographie